



COMBIEN COÛTE UN APPEL AUX POMPIERS?

Seriez-vous surpris d'apprendre qu'un appel au service incendie n'engendrera aucuns frais?

Cette question nous est souvent posée dans nos rencontres :

Comment ça fonctionne pour la facturation et, surtout, combien ça va coûter?

Lorsque vous faites appel aux services des pompiers, que ce soit pour une vérification pour une alarme de monoxyde de carbone, un retour de fumée de votre cheminée, une alarme causée par la fumée de cuisson, un incendie réel, un sauvetage nautique, une désincarcération, un sauvetage hors route ou un feu de véhicule, si vous êtes résidents, aucune facture ne vous sera transmise!

Pourquoi un appel ne coûte rien?

Il faut savoir que le service incendie est un service essentiel à tous les citoyens. Il est là pour vous protéger, vous et vos proches, pour protéger vos biens, pour vous porter assistance lorsque vous êtes dans une situation périlleuse. Il est aussi là pour faire de la prévention, répondre à vos questions et, finalement, participer à certaines activités organisées dans vos municipalités.

Tous les coûts reliés aux services multiples offerts par votre service incendie sont inclus dans le montant que vous déboursez annuellement pour régler votre compte de taxes. Voilà la pour laquelle vous ne recevez pas de facture à la suite de notre passage.

Il ne faut jamais hésiter à appeler les pompiers de peur de recevoir une facture si vous êtes dans le doute ou si vous êtes dans une situation inquiétante. Chaque seconde compte dans la vitesse de notre intervention et, surtout, c'est notre métier! Nous sommes à votre service, ne l'oubliez jamais!

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec :

Jean-Marc Boucher, préventionniste

imboucher@erable.ca

819 362-2333, poste 1254